18 juin 2020

Excellence,

J’ai l’honneur de m’adresser à vous en ma qualité d’Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre, conformément aux résolutions 32/2 et 41/18 du Conseil des droits de l’homme,

La pandémie COVID-19 est un défi mondial qui a exacerbé les inégalités qui prévalent dans toutes les régions du monde. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et de genre variant (LGBT), qui sont déjà victimes de violences et de discriminations fondées sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ont été gravement touchées par cette pandémie. En ces temps critiques, il est impératif que les États garantissent que toutes les réponses au COVID-19 tiennent compte de l'impact de la crise sur les personnes LGBT.

À cet égard, j'ai élaboré des lignes directrices pratiques pour aider les États à s’acquitter efficacement de leurs obligations de prévenir et d'atténuer l'impact de COVID-19 sur les personnes LGBT. Ces lignes directrices s'appuient sur six actions fondamentales identifiées comme bonnes pratiques pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les mesures prises par les États pour lutter contre la crise afin de protéger les personnes, les communautés et les populations LGBT.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir diffuser largement ces lignes directrices au sein de vos gouvernements respectifs. Pour toute question ou précision complémentaire, n'hésitez pas à me contacter par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (Catherine de Preux De Baets, cdepreuxdebaets@ohchr.org ou Taro Tanaka, ttanaka@ohchr.org).



Victor Madrigal-Borloz

Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et de l'identité de genre